



Base Nautique Port de VANNES : REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : OBJET

Ce règlement a pour objet de préciser les conditions d'accès et d'usage qui s'imposent à l'ensemble des utilisateurs des locaux communs de la base nautique Aviron/Kayak de Vannes.

Article 2 : ACCES

Toute personne doit être autorisée par l'une des 2 associations pour avoir accès aux locaux communs. Les locaux communs sont composés de : Club House, Vestiaire Femmes, Vestiaire Hommes, Sanitaires avec WC et douches, Salle de sport Indoor, Container de réparation.

Des créneaux pourront être réservés de manière régulière ou temporaire. La réservation se fait par affichage et l'accès aux autres pratiquants est donc impossible dans le local réservé.

Article 3 : UTILISATION DES INSTALLATIONS

Le respect des locaux, du matériel et des personnes devra être un enjeu permanent pour tous les utilisateurs. La politesse, la courtoisie et la bienséance sont nécessaires à toute ambiance conviviale.

3.1 Équipement individuel

Une tenue correcte et le port de chaussures de salle sont demandés dans la salle de sports indoor. L'usage du téléphone portable doit respecter le droit à l'image, devra être mis en mode silencieux et il est demandé de quitter la salle lors des appels téléphoniques.

3.2 Vestiaires

L'utilisation des vestiaires est recommandé pour se changer et pour y déposer ses effets personnels. Il est fortement conseillé de ne pas laisser d'affaires de valeur (téléphone, portefeuille, bijoux, clés). Même si les locaux sont fermés durant la séance, les 2 associations ne pourront être tenues pour responsable d'éventuels vols dans les locaux ou les vestiaires.

3.3 Sanitaires (WC, Douches)

Les lieux doivent être rangés et laissés propres après utilisation.

3.4 Club House

Le Club House est un espace de convivialité accessible avant et après la pratique sportive. La consommation d'alcool est interdite aux mineur-e-s et se fait sous l'entière responsabilité individuelle des adhérents majeurs en rappelant que l'abus d'alcool est dangereux pour la santé. Veuillez nettoyer et ranger les lieux après utilisation.

3.5 Animaux

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, nos amis les animaux sont interdits dans l'enceinte et les locaux de la base nautique à l'exception des chiens guides et des mouettes rieuses.

3.6 Propreté et développement durable

La base nautique est un espace non fumeur. Volontairement, aucune poubelle n'est présente dans les parties communes pour sensibiliser l'ensemble des pratiquants à la propreté, à la réduction et au recyclage des déchets. Les effets personnels et les déchets doivent être systématiquement remontés à vos domiciles en procédant au tri et recyclage correspondant. Merci également de bien vouloir laisser les lieux aussi propres que lors de votre arrivée ... en veillant à ne rien oublier dans les vestiaires et club house.

Article 4 : DIVERS

Les 2 associations feront un suivi régulier de l'usage des installations communes et se réservent le droit de faire évoluer les règles et de sanctionner les utilisateurs en cas de non-respect du règlement.

Il est demandé aux utilisateurs de signaler tout dysfonctionnement, incident ou accident.

Également, nous sommes à l'écoute de toute proposition d'amélioration pour l'intérêt collectif.